

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3068

10 novembre 2015

SOMMAIRE

1 Day International S.à r.l.	147258	Togala Lux S.à r.l.	147223
360 Capital 2011 Conseil S.A.	147258	Toiture du Nord S.A.	147224
Accel London Investments IX S.à r.l.	147260	Toys Investment S.A.	147224
Agence de transfert de technologie financière (ATTF) Luxembourg	147258	Valtec S.A. SICAR	147224
Agil-IT S.A.	147264	Vector Gerber (Lux) 1, S.à r.l.	147224
Aktis Partners	147264	Vector Gerber (Lux) 2, S.à r.l.	147224
Bridelius SCI	147258	VF Luxembourg S.à r.l.	147224
By Unique S.à r.l.	147225	VFR Concept S.à r.l.	147235
Covalis Capital Luxembourg GP S.à r.l.	147225	VIP Consulting S.à r.l.	147235
Delta Luxembourg International S.A.	147264	Voxapp	147235
DNAC Luxembourg S.A.	147236	WGRM Holding 7 S.A.	147236
Kirk Beauty Investments S.A.	147238	WGRM Holding 7 S.A.	147236
Luxembourg Investment Company 92 S.à r.l.	147218	Wikichemia S.A.	147237
NN (L) II	147237	WOFU S.A.	147237
Techno Holding SPF	147223	WoKo s.à r.l.	147236
Te Ora S.A.	147223	XPECT SA	147237
		Zillertal S.à r.l.	147257

Luxembourg Investment Company 92 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 200.124.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the fourteenth day of September.

Before Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.123,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, professionally residing in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy will remain attached to the present deed.

The appearer announced the formation of a company with limited liability (“société à responsabilité limitée”), governed by the relevant law and the present articles.

Art. 1. There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise. It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period.

Art. 4. The company will assume the name of “Luxembourg Investment Company 92 S.à r.l.” a private limited liability company.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred euro) represented by 12.500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1,- (one euro) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The transfer of shares is stated in a notarial deed or by private instrument. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferrable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the members will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily members, appointed by the members.

Except if otherwise provided by the general meeting of members, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting. This notice may be waived by consent in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting and have waived the convening requirements and formalities.

In case of plurality of managers, meetings of the board of managers will be validly held provided that the majority of managers are present (in case different classes of managers are appointed, including the presence of one class A Manager and one class B Manager).

Resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented (in case different classes of managers are appointed, including the presence of one class A Manager and one class B Manager).

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Any Manager may act at any meeting by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Manager as his proxy.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each member may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by a general meeting of members owning more than half of the share capital, save a higher majority is provided in these articles or by applicable law. In case the number of members is less than twenty-five, article 193 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, shall apply.

Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the members.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare an interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. This interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, or these Articles.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The members will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles.

Transitory Disposition

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and sixteen.

Subscription and payment.

The 12.500 (twelve thousand five hundred) shares are subscribed by the sole shareholder as follows:

Intertrust (Luxembourg) S. à r.l. prenamed: 12.500 (twelve thousand five hundred) shares

The shares thus subscribed have been paid up by a contribution in cash of EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred euro), so that the amount of EUR 12.500,- (twelve thousand five hundred euro) is at the disposal of the Company.

Estimate of costs.

The value of formation expenses are estimate at approximately 1,500.-euro.

Decisions of the sole shareholder

The shareholder has taken the following decisions.

1) Is appointed as manager of the company for an undetermined period:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., having its registered office at, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.336.

2) The registered office is established at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatorze septembre.

Pardevant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché du Luxembourg

A comparu:

Intertrust (Luxembourg) S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.123

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger. Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «Luxembourg Investment Company 92 S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Il peut être créé des succursales, ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être donnée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion. Tout gérant peut renoncer à l'avis de convocation par écrit, par téléfax, email ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux conditions et formalités de convocation.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer valablement que si la majorité de gérants sont présents ou représentés (si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de gérants, y compris la présence d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B).

Les résolutions du conseil de gérance sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés (si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de gérants, y compris la présence d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B).

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé. Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion des gérants en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou email un autre gérant comme son mandataire.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par l'assemblée des associés représentant plus de la moitié du capital social, sous réserve d'un quorum plus important prévu par les présents statuts ou par la loi applicable. Si le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq, l'article 193 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ou les présents statuts.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire.

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille seize.

Souscription et libération.

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sont souscrites par l'associé unique comme suit:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., prédésignée: 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), de sorte que le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de 1.500,- euros.

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Intertrust Management (Luxembourg) S. à r.l., ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336.

2) Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 septembre 2015. Relation: EAC/2015/21181. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015156848/282.

(150173081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Te Ora S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.840.

Par résolutions circulaires prises en date du 16 juillet 2015, les liquidateurs ont décidé de transférer le siège social de la Société du 7A, rue Robert Stümper, L - 2557 Luxembourg au 5, rue Guillaume Koll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Référence de publication: 2015157103/12.

(150173056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Techno Holding SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 101.254.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015157104/9.

(150172757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Togala Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 172.185.

Les comptes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TOGALA LUX S.À.R.L.

Référence de publication: 2015157110/10.

(150172811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Vector Gerber (Lux) 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 162.607.

Les comptes annuels au 30 avril 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Vector Gerber (lux) 1, S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S. à r.l.

Référence de publication: 2015157122/11.

(150172465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Toiture du Nord S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wintrange, 56, rue de Wiltz.
R.C.S. Luxembourg B 94.384.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015157111/9.

(150172605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Toys Investment S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 77.292.

Par la présente, je donne ma démission en tant que Liquidateur de votre société, avec effet immédiat.
Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Marco Sterzi.

Référence de publication: 2015157114/9.

(150172693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Valtec S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 112.934.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015157121/9.

(150172858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Vector Gerber (Lux) 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 162.613.

Les comptes annuels au 30 avril 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Vector Gerber (Lux) 2, S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015157123/11.

(150172668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

VF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 73.873.

Le Bilan consolidé de la société mère (VF Corporation) au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 Septembre 2015.

VF Luxembourg S.à.r.l.

Fabrice Rota

Gérant A

Référence de publication: 2015157127/14.

(150171909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

By Unique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7450 Lintgen, 72, route Principale.

R.C.S. Luxembourg B 181.005.

Extrait assemblée générale extraordinaire du 17 septembre 2015

Il en résulte d'un assemblée générale extraordinaire du 17 septembre 2015 que:

Première résolution

Est nommé gérant technique de la société, Monsieur MANXHUKIQ Edin, gérant, né le 23 juillet 1974 à Gjakove (Serbie), demeurant à L-7450 Lintgen, 72, route Principale.

La société sera valablement engagée par la signature du gérant technique.

Fait et passé à Lintgen, date qu'en tête des présentes.

Comptabilité STC SARL

Un mandataire

Référence de publication: 2015157248/16.

(150173410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2015.

Covalis Capital Luxembourg GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 200.147.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of September.

Before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Pluto Capital Management Ltd., a limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands under the Exempted Limited Partnership Act of 2014, registered with the registrar of limited partnerships, Cayman Islands, having its registered office at Offshore incorporations (Cayman) Limited, Floor 4, Willow House, Cricket Square, P.O. Box 1350, Grand Cayman KY1-1112, Cayman Islands,

here represented Mr Adrien Pastorelli, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on September 16, 2015.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Covalis Capital Luxembourg GP S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may also act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity.

2.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company’s shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 The Manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the General Meeting, adopted by Shareholders owning more than half of the share capital or, as the case may be, of the Sole Shareholder. The General Meeting or, as the case may be, the Sole Shareholder may at any time and without cause (ad nutum) dismiss and replace any Manager. The Shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Manager(s) (the Class A Manager(s)) or class B Manager(s) (the Class B Manager(s)).

13.3 The Shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

13.4 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.5 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company’s sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least 1 (one) Class A Manager and 1 (one) Class B Manager are present..

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties.

19.1 The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signatures of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

19.2 However, if the Shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

E. Audit and supervision**Art. 20. Auditor(s).**

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 A statutory auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The statutory auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of statutory auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been entirely subscribed by Pluto Capital Management Ltd, aforementioned, represented as stated above, for the price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500)

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300).

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

(i) Fengshi Sun, born in Liaoning (People's Republic of China), on 26 February 1988, professionally residing at 32nd Floor, CITIC Tower, 1 Tim Mei Avenue, Central, Hong Kong; and

(ii) Elvin Montes, born in Jiabong W Samar (Philippines), on 12 April 1982, professionally residing at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la version française de ce qui précède.

L'an deux mille quinze, le dix-sept septembre.

Par-devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorfles- Bains Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Pluto Capital Management Ltd., un partnership de droit des îles Caïmans, immatriculée au registre des partnerships caïmanais, ayant son siège social à Offshore incorporations (Cayman) Limited, Floor 4, Willow House, Cricket Square, P.O. Box 1350, Grand Cayman KY1-1112, îles Caïmans,

dûment représentée par Monsieur Adrien Pastorelli, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 septembre 2015.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Covalis Capital Luxembourg GP S.à r.l (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut également agir comme un partenaire / actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et obligations de toute entité luxembourgeoise ou étrangère.

2.5 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale

des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Les Gérants sont désignés, révoqués et remplacés par une décision de l'Assemblée Générale adoptée par les Associés détenant plus de la moitié du capital social ou, le cas échéant de l'Associé Unique. L'Assemblée Générale ou, le cas échéant l'Associé Unique peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer n'importe lequel des Gérants. Le ou les Associés peuvent décider de désigner les Gérants qui ont été nommés comme des Gérant(s) de catégorie A (le(s) Gérant(s) de Catégorie A) ou de(s) Gérant(s) de catégorie B (le(s) Gérant(s) de Catégorie B).

13.3 Le ou les Associés ne prennent pas part à, ni n'interfèrent dans, la gestion de la Société.

13.4 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.5 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance, à condition que dans le cas où les gérants ont été qualifiés de Gérants de catégorie A ou des Gérants de classe B, ce quorum ne sera atteint que si au moins un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B sont présents.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, dispose d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers.

19.1 La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

19.2 Cependant, si le ou les Associés ont désigné les Gérants comme Gérants de Catégorie A ou Gérants de Catégorie B, la Société sera engagée envers les tiers seulement par les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été entièrement souscrites par Pluto Capital Management Ltd, susmentionné, représentée comme indiqué ci-dessus, pour le prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille trois cents euros (EUR 1.300).

Résolutions des associés

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée illimitée:

(i) Fengshi Sun, né(e) à Liaoning (République populaire de Chine), le 26 février 1988, résidant professionnellement à 32nd Floor, CITIC Tower, 1 Tim Mei Avenue, Central, Hong Kong; et

(ii) Elvin Montes, né(e) à Jiabong W Samar (Philippines), le 12 avril 1982, résidant professionnellement à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Pastorelli, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 18 septembre 2015. GAC/2015/7988. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 23 septembre 2015.

Référence de publication: 2015157282/526.

(150173457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2015.

VFR Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4811 Rodange, 46, rue Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 178.026.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015157128/10.

(150172314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

VIP Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5421 Erpeldange, 6, Nauwiss.

R.C.S. Luxembourg B 164.982.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015157129/10.

(150173034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Voxapp, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 176.291.

Extrait des Décisions de la Gérance du 31 août 2015

Il résulte du procès-verbal des décisions de la Gérance, tenu en date du 31 août 2015 que le siège social est transféré au:
- 117, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg.

Le Mandataire

Référence de publication: 2015157130/11.

(150172868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

DNAC Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 100.906.

EXTRAIT

En date du 11 mai 2015 l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé ce qui suit:

- Accepter avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Nationwide Management S.A. ayant son siège social au 12D, Impasse Drosbach,

L-1882 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99746 comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

- Accepter avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Tyndall Management S.A. ayant son siège social au 12D, Impasse Drosbach,

L-1882 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99747 comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

- Accepter avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Alpmann Management S.A. ayant son siège social au 12D, Impasse Drosbach,

L-1882 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99739 comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 11 mai 2015.

Pour DNAC Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2015157875/23.

(150174080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

WoKo s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5401 Ahn, 39, rue des Vignes.

R.C.S. Luxembourg B 175.012.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WoKo S.à r.l.

Fiduciaire des Classes Moyennes

Référence de publication: 2015157132/11.

(150172795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

WGRM Holding 7 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2242 Luxembourg, 1, rue Isaac Newton.

R.C.S. Luxembourg B 106.510.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015157134/9.

(150171435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

WGRM Holding 7 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2242 Luxembourg, 1, rue Isaac Newton.

R.C.S. Luxembourg B 106.510.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015157135/9.

(150171436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

NN (L) II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 60.411.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 septembre 2015

Conseil d'Administration

Nomination des administrateurs suivants:

- Nomination de Madame Sophie Mosnier, ManagementPlus S.A., 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Confirmation du mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Gerard Roelofs, 65 Schenkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands;
- Monsieur Dirk Buggenhout, 65 Schenkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands;
- Monsieur Johannes Stoter, 65 Schenkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands;
- Monsieur Benoit De Belder, 65 Schenkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands;

Les mandats des administrateurs sont accordés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Réviseur

Reconduction de mandat de la société Ernst & Young, 7 rue Gabriel Lippmann à L-5365 Munsbach, pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2015.

NN Investment Partners Luxembourg S.A.

Par délégation

Elise Valentin / Kathleen Carnevali

Référence de publication: 2015158103/25.

(150174519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Wikichemia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 189.825.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015157136/9.

(150172344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

WOFU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 179.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015157137/10.

(150172650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

XPECT SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1133 Luxembourg, 15, rue des Ardennes.

R.C.S. Luxembourg B 85.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour XPECT S.A.

Fiduciaire des Classes Moyennes

Référence de publication: 2015157138/11.

(150172798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Signature.

Kirk Beauty Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 197.535.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of August,
Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Kirk Beauty Investments S.A., a société anonyme, organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 197.535, incorporated pursuant to a deed of Maître Marc Loesch dated 29 May 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association have not yet been amended (the "Company").

The meeting was opened at 9.00 a.m. with Ms Caroline Ronfort, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Me Charles Heisbourg, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Caroline Ronfort, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Creation of two (2) classes of shares: ordinary shares and preference shares, which have preferential rights as described in the restated articles of association, and conversion of the existing three million five hundred thousand (3,500,000) shares into three million five hundred thousand (3,500,000) ordinary shares.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of two million eight hundred twenty-three thousand seven hundred ninety euro eighty-one cent (EUR 2,823,790.81), from its current amount of thirty-five thousand euro (EUR 35,000) up to two million eight hundred fifty-eight thousand seven hundred ninety euro eighty-one cent (EUR 2,858,790.81), through the issuance of:

- two hundred eighty-two million one hundred fourteen thousand five hundred (282,114,500) new ordinary shares; and
 - two hundred sixty-four thousand five hundred eighty-one (264,581) new preference shares;
- all of one cent (EUR 0.01) each, against a contribution in cash and in kind.

3. Subsequent restatement of the articles of association of the Company (without amending the corporate object of the Company);

4. Appointment of new class A and class B directors of the Company.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

IV. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

V. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to create two (2) classes of shares as follows:

- ordinary shares;
- preference shares.

The rights of the shares will be defined in the restated articles of association as set out hereafter.

The general meeting further resolves to convert the existing three million five hundred thousand (3,500,000) shares into three million five hundred thousand (3,500,000) ordinary shares of one cent (EUR 0.01) each.

Second resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two million eight hundred twenty-three thousand seven hundred ninety euro eighty-one cent (EUR 2,823,790.81), so as to raise it from its current

amount of thirty-five thousand euro (EUR 35,000) up to two million eight hundred fifty-eight thousand seven hundred ninety euro eighty-one cent (EUR 2,858,790.81), through the issuance of:

- two hundred eighty-two million one hundred fourteen thousand five hundred (282,114,500) new ordinary shares; and
 - two hundred sixty-four thousand five hundred eighty-one (264,581) new preference shares;
- all of one cent (EUR 0.01) each.

The two hundred eighty-two million one hundred fourteen thousand five hundred (282,114,500) new ordinary shares and two hundred sixty-four thousand five hundred eighty-one (264,581) new preference shares, all of one cent (EUR 0.01) each, have been subscribed and entirely paid-up as follows:

1. Kirk Beauty S.à r.l., a société à responsabilité limitée, organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 195.717,

here represented by Me Charles Heisbourg, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on August 11, 2015, which will remain attached to the present deed to be registered therewith,

subscribed two hundred thirty-seven million two hundred five thousand (237,205,000) new ordinary shares and paid them through a contribution in cash of an amount of two hundred forty million six hundred seventy thousand euro (EUR 240,670,000), out of which two million three hundred seventy-two thousand fifty euro (EUR 2,372,050) shall be allocated to the ordinary share capital of the Company and two hundred thirty-eight million two hundred ninety-seven thousand nine hundred fifty euro (EUR 238,297,950) shall be allocated to the ordinary share premium account of the Company, out of which three million four hundred sixty-five thousand euro (EUR 3,465,000) shall be paid as premium on the existing ordinary shares;

2. Lobelia Lux S.à r.l., a société à responsabilité limitée, organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 198.835

here represented by Me Charles Heisbourg, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on August 11, 2015, which will remain attached to the present deed to be registered therewith,

subscribed forty-four million nine hundred nine thousand five hundred (44,909,500) new ordinary shares and two hundred sixty-four thousand five hundred eighty-one (264,581) new preference shares and paid them-in as follows:

(i) five hundred fifty-seven thousand five hundred (557,500) new ordinary shares and three thousand two hundred eighty-five (3,285) new preference shares have been paid in through a contribution in cash of an amount of two million two hundred thousand euro (EUR 2,200,000), out of which:

- five thousand five hundred seventy-five euro (EUR 5,575) shall be allocated to the ordinary share capital of the Company and thirty-two euro eighty five cent (EUR 32.85) shall be allocated to the preference share capital of the Company; and

- five hundred fifty-one thousand nine hundred twenty-five euro (EUR 551,925) shall be allocated to the ordinary share premium account of the Company and one million six hundred forty two thousand four hundred sixty seven euro fifteen cent (EUR 1,642,467.15) shall be allocated to the preference share premium account of the Company.

The total cash amount of two hundred forty-two million eight hundred seventy thousand euro (EUR 242,870,000), including the premium on the existing ordinary shares in the amount of three million four hundred sixty-five thousand euro (EUR 3,465,000), corresponding to the aggregate cash payment of Kirk Beauty S.à r.l. and Lobelia Lux S.à r.l. is at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary; and

(ii) forty-four million three hundred fifty-two thousand (44,352,000) new ordinary shares and two hundred sixty-one thousand two hundred ninety-six (261,296) new preference shares have been paid in by a contribution in kind consisting of a certain receivable held by Lobelia Lux S.à r.l. (the "Receivable"). Proof of the existence and the free transferability of such Receivable has been shown to the undersigned notary.

The Receivable is valued at one hundred seventy-five million euro (EUR 175,000,000). In accordance with the provisions of article 26-1 and 32-1(5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, a report on the Receivable has been drawn up on 11 August 2015 by Grant Thornton Lux Audit S.A., independent auditor, which report shall remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The conclusion of said report is the following:

"Based on our work, no facts or circumstances came to our attention, which would lead us to believe that the value of the contributed assets is not at least corresponding to the number and the par value of the Company's shares to be issued, increased by the allocation to share premium account."

The total value of the Receivable of one hundred seventy-five million euro (EUR 175,000,000), corresponding at least to the aggregate nominal value of the forty-four million three hundred fifty-two thousand (44,352,000) newly issued ordinary shares and the two hundred sixty-one thousand two hundred ninety-six (261,296) newly issued preference shares, has been allocated as follows:

- to the ordinary share capital of the Company in an amount of four hundred forty-three thousand five hundred twenty euro (EUR 443,520) and to the preference share capital of the Company in an amount of two thousand six hundred twelve euro ninety-six cent (EUR 2,612.96);

- to the ordinary share premium account of the Company in an amount of forty-three million nine hundred eight thousand four hundred eighty euro (EUR 43,908,480) and to the preference share premium account of the Company in an amount of one hundred thirty million six hundred forty-five thousand three hundred eighty-seven euro four cent (EUR 130,645,387.04).

Third resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting resolves to fully restate the articles of association of the Company (without amendment of the corporate object of the Company) which shall henceforth read as follows:

“A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the Shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société anonyme under the name of “Kirk Beauty Investments S.A.” (the “Company”).

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association (the “Articles”).

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities in the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may in particular:

- raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of directors.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

B. Share capital - Shares - Register of shares - Ownership and transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 Issued share capital

5.1.1 The Company's issued share capital is set at two million eight hundred fifty-eight thousand seven hundred ninety euro eighty-one cent (EUR 2,858,790.81), divided into two hundred eighty-five million six hundred fourteen thousand five hundred (285,614,500) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) and two hundred sixty-four thousand five hundred eighty-one (264,581) preference shares (the “Preference Shares”), each having a par value of one cent euro (EUR 0.01). The Ordinary Shares and the Preference Shares are together referred to as the “Shares” and individually as a “Share”.

5.1.2 Under the terms and conditions provided by law and subject to and in accordance with any shareholders agreement which may exist from time to time between the shareholders, the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

5.1.3 Any new Shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s), subject to and in accordance with any shareholders agreement which may exist from time to time between the shareholders.

5.1.4 Under the terms and conditions provided by law and subject to and in accordance with any shareholders agreement which may exist from time to time between the shareholders, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

5.1.5 Any share premium paid in relation with Ordinary Shares shall be booked into an Ordinary Shares premium account and the Company shall book into such account, in the currency in which they are effectively paid, the amount or value of any additional capital surplus contributed by the Ordinary Shares shareholders to the Company and of any amount allocated to such Ordinary Shares premium account in accordance with these Articles (the "Ordinary Shares Premium Account"). Any share premium paid in relation with Preference Shares shall be booked into an Preference Shares premium account and the Company shall book into such account, in the currency in which they are effectively paid, the amount or value of any additional capital surplus contributed by the Preference Shares shareholders to the Company and of any amount allocated to such Preference Shares premium account in accordance with these Articles (the "Preference Shares Premium Account", and together with the Ordinary Shares Premium Account, the "Share Premium Accounts").

5.1.6 The Company may, without limitation, but subject to and in accordance with any shareholders agreement which may exist from time to time between the shareholders, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the board of directors subject to the Companies' Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.1.7 The Company may acquire its Shares or reduce its subscribed share capital subject to the limits set forth by the Companies' Law.

5.2 Right to distribution

5.2.1 Each Preference Share carries at all times the right to a preferential dividend (the "Preferred Dividend") calculated on 30 September of each year, corresponding to nine point one three seven eight percent (9.1378 %) per annum on (i) its subscription price amounting to five hundred euro (EUR 500.-) per Preference Share (such subscription price consisting in a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) and a share premium of four hundred ninety-nine euro ninety-nine cents (EUR 499.99) per Preference Share) less (ii) any amount of share premium which may have been distributed in relation to such Preference Share, and accruing daily from the date of payment of the subscription price to the Company, provided that with respect to any amount of share premium which has been distributed in relation to such Preference Share, the Preferred Dividend shall only accrue until the relevant repayment date. The Preferred Dividend shall be calculated on the basis of a 360-day year consisting of 12 months of 30 days each. Accrued but unpaid Preferred Dividend (i) shall accumulate until final and full repayment in accordance with these Articles and subject to and in accordance with any shareholders agreement which may exist from time to time between the shareholders and (ii) shall not be capitalized or otherwise be taken into account for the determination of Preferred Dividends. Holders of Preference Shares shall not be entitled to claim payment of any accrued but unpaid Preferred Dividends otherwise than in accordance with these Articles.

5.2.2 The Preferred Dividend may not be declared and paid to the extent that such distribution would exceed sums which are generally available for distribution in accordance with the Laws.

5.2.3 To the extent that, after the allocation to the legal reserve, funds are available at the level of the Company for distribution to the shareholders and to the extent permitted by the Laws and by these Articles, the general meeting of shareholders may:

- firstly, allocate, the accrued but unpaid Preferred Dividend pro rata to each of the holders of the Preference Shares;
- secondly allocate the remainder (if any) pro rata to each of the holders of Ordinary Shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into Shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders.

6.3 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.4 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own Shares.

6.5 The Company's Shares are in registered form and may not be converted into Shares in bearer form.

6.6 Fractional Shares shall have the same rights on a fractional basis as whole Shares, provided that Shares shall only be able to vote if the number of fractional Shares may be aggregated into one or more whole Shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole Share, such fractions shall not be able to vote.

Art. 7. Register of Shares.

7.1 A register of Shares will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of Shares will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of Shares held by such shareholder, the indication of the payments made on the Shares, any transfer of Shares and the dates thereof pursuant to article 8.4 of these Articles as well as any security rights granted on Shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and transfer of Shares.

8.1 Proof of ownership of Shares may be established through the recording of a shareholder in the register of Shares. Certificates of these recordings will be issued and signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members including at least one (1) Class A Director, or by the sole director, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of such Share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a Share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The Shares are only transferable subject to and in accordance with the terms and conditions of the law and any shareholders agreement which may exist from time to time between the shareholders. The board of directors shall resolve upon whether this is the case.

8.4 Any transfer of Shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of Shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which any Class A Director may record such transfer in the register of Shares.

8.5 The Company, through any of its Class A Directors, may also accept and enter into the register of Shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

The Company shall only recognize and enter a transfer of Shares into the register of Shares made in accordance with applicable law, these Articles, and any shareholders agreement which may exist from time to time between the shareholders.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these Articles, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these Articles is to be construed as a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these Articles.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors (requiring the positive approval of the convening by at least one Class A Director) or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 The general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the board of directors or to the statutory auditor(s) by one or several shareholders representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. In this case, the general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s) in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

10.3 An annual general meeting of shareholders must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting, on the 24th of the month of March, at 2.00 p.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following business day. The board of directors or the statutory auditor(s), as the case may be, must convene the annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.4 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.5 One or several shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such

request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.6 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of directors. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum

Unless otherwise required by law or by these Articles, the general meeting of shareholders may only validly act and deliberate, if Kirk Beauty S.à r.l. is present or duly represented at the general meeting of shareholders.

11.4 Vote

11.4.1 Each Ordinary Share and each Preference Share entitles to one (1) vote.

11.4.2 Unless otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

11.5 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.6 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.7 The chairman of the board of directors or, in the chairman's absence, any two directors including at least one (1) Class A Director, may determine all other procedural conditions that must be fulfilled in a general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the Articles. Subject to the terms and conditions provided by law and any shareholders agreement which may exist from time to time between the shareholders, these Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted with a majority of two-thirds of the votes validly cast at a meeting where at least half of the Company's issued share capital is present or represented on first call. On second call, the resolution will be passed with a majority of two-thirds of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

Art. 13. Adjourning general meetings of shareholders. Subject to the terms and conditions of the law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the Articles, to four (4) weeks. The board of directors must adjourn any general meeting of shareholders already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

Art. 14. Minutes of general meetings of shareholders.

14.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

14.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

14.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members including at least one (1) Class A Director or by the sole director, as the case may be.

D. Management

Art. 15. Powers of the board of directors.

15.1 The Company shall be managed by a board of directors, who need not be shareholders of the Company.

15.2 If it is noted at a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder, the Company may be managed by a sole director until the general meeting of shareholders following the Company's awareness that several shareholders exist. In such case and to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned

in these Articles, a reference to the “board of directors” used in these Articles is to be construed as a reference to the “sole director”.

15.3 The board of directors is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders. The board of directors shall conduct the operations of the Company in accordance with applicable law, these Articles and any shareholders agreement which may exist from time to time between the shareholders.

15.4 In accordance with article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the board of directors or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

15.5 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any person acting alone or jointly with others as agent of the Company.

Art. 16. Composition of the board of directors.

16.1 The board of directors is composed of at least three (3) members, without prejudice to article 15.2 of these Articles.

16.2 Unless there is only one shareholder, up to four (4) class A directors (the "Class A Directors") shall be appointed by the general meeting of shareholders of the Company out of a list of candidates proposed by Kirk Beauty S.à r.l., and up to two (2) class B directors (the "Class B Directors") shall be appointed by the general meeting of shareholders of the Company out of a list of candidates proposed by Lobelia Lux S.à r.l..

16.3 The general meeting of shareholders shall as the case may be and in accordance with any shareholders agreement to which the Company may be a party from time to time, appoint additional directors as the case may be of one or several additional classes.

16.4 The Directors shall be individuals and will be elected by the shareholders who will determine the duration of their mandate (not exceeding six (6) years), their number and their class. The Directors are re-eligible and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders. The shareholders shall be entitled to propose the dismissal or suspension of any Director appointed upon their proposal.

16.5 The board of directors must choose from among the directors a chairman of the board of directors. It may also choose a secretary, who need neither be a shareholder, nor a member of the board of directors.

Art. 17. Vacancy in the office of a director.

17.1 If a vacancy in the office of a member of the board of directors because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

17.2 If, in case of plurality of shareholders, the total number of members of the board of directors falls below three (3), or below such higher minimum set by these Articles, as the case may be such vacancy must be filled without undue delay either by the general meeting of shareholders or, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on the permanent appointment.

17.3 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 18. Convening meetings of the board of directors.

18.1 The board of directors shall meet at least four (4) times a year, upon call by the chairman at his own discretion or by any one (1) of its members (only for bona fide legitimate reasons and provided that the Class B Directors may not call for a board meeting more than four times each calendar year) at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

18.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors ten (10) days at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each director in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of directors are present or represented at a meeting of the board of directors or in the case of resolutions in writing pursuant to these Articles.

Art. 19. Conduct of meetings of the board of directors.

19.1 The chairman of the board of directors shall preside at all meeting of the board of directors. In his/her/its absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore.

19.2 Quorum

The quorum for a meeting of the board of directors must include half of the directors, including the presence or representation of at least two (2) Class A Directors. If such quorum is not present, the meeting shall be adjourned, by written notice to be delivered by hand, courier or fax, to the same time and the same place on the seventh (7th) day following the

day for which the meeting was initially convened and notice of such adjourned meeting shall be given to all directors and observers within twenty-four (24) hours of the inquorate meeting (save in the case of an urgent matter, in which event such shorter convocation period or such other form of invitation as is reasonably practicable in the circumstances shall apply). No business shall be transacted at any adjourned meeting except business listed on the agenda of the meeting from which the adjournment took place.

19.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of the members present or represented at a meeting of the board of directors. Each director shall be entitled to one vote. In the case of a tie of votes, the chairman shall have a casting vote.

19.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any director may represent one or several of his/her/its colleagues.

19.5 Any director who participates in a meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

19.6 The board of directors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

19.7 Save as otherwise provided by law, any director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item. Where the Company has a sole director and the sole director has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole director and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. For the avoidance of doubt, the direct or indirect shareholding of a director in the Company and/or the holding of one or several offices as director or in any other capacity in any of the Company's subsidiaries or shareholders, shall not constitute a conflict of interests.

Art. 20. Minutes of meetings of the board of directors.

20.1 The secretary or, if no secretary has been appointed, the chairman shall draw minutes of any meeting of the board of directors, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

20.2 The sole director, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

20.3 Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

Art. 21. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two directors including the signature of at least one (1) Class A Director, or by the signature of the sole director or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the board of directors or by the sole director. Within the limits of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power in relation to the daily management of the Company has been delegated acting alone or jointly in accordance with the rules of such delegation.

E. Supervision

Art. 22. Statutory auditor(s) - independent auditor(s).

22.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not.

22.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office, which may not exceed six (6) years. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

22.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

22.4 In case of a reduction of the number of statutory auditors by death or in another manner by more than a half, the board of directors must convene the general meeting of shareholders without undue delay in order to fill the vacancy/vacancies.

22.5 If the general meeting of shareholders of the Company appoints one or more independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, the institution of statutory auditor(s) is suppressed.

22.6 An independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) may only be removed with cause or with his approval by the general meeting of shareholders.

22.7 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

22.8 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these Articles relating to the convening and conduct of meetings of the board of directors shall apply.

22.9 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the term of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 23. Financial year. The Company's financial year shall begin on 1 October of each year and shall terminate on 30 September of the following year.

Art. 24. Profits.

24.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's issued share capital.

24.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

24.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the issued share capital.

24.4 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders.

Art. 25. Interim dividends - Share premium.

25.1 Under the terms and conditions provided by law, the board of directors may proceed to the payment of interim dividends subject to the conditions fixed by law.

25.2 The share premium available in the Share Premium Accounts, if any, may be freely distributed to the shareholder (s) by a resolution of the shareholder(s) or of the board of directors, subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 26. Liquidation.

26.1 In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

26.2 After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall, subject to the conditions fixed by law, be distributed to the shareholder(s), as follows:

(i) first, to each holder of the Preference Shares until the nominal and share premium amounts paid up on the Preference Shares has been repaid in full;

(ii) second and to the extent that the proceeds exceed the amounts payable under article 27.2 (i), to each holder of the Preference Shares the Preferred Dividend; and

(iii) thereafter and to the extent that the proceeds exceed the amounts payable under article 27.2 (i) and article 27.2 (ii) inclusive, pro rata to each of the holders of Ordinary Shares.

H. Governing law

Art. 27. Governing law. These Articles shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended."

Fourth resolution

The general meeting resolves to confirm the appointment of the following persons, currently directors of the Company, as class A directors of the Company with immediate effect and until 13 August 2015:

- Ms Emmanuela Brero;
- Ms Stella Le Cras;
- Mr Stefan Moosmann; and
- Mr Thomas Morana.

The general meeting resolves to acknowledge the resignation of the following persons as class A directors of the Company which shall be effective as of 13 August 2015:

- Ms Emmanuela Brero;
- Ms Stella Le Cras;
- Mr Stefan Moosmann; and
- Mr Thomas Morana.

The general meeting resolves to appoint the following persons as class A directors of the Company with effect as of 13 August 2015 until the annual general meeting resolving on the annual accounts of the Company ending on 30 September 2020:

- Dr. Christian Daniel Pindur, professionally residing in c/o CVC Capital Partners (Deutschland) GmbH, WestendDuo, Bockenheimer Landstrasse 24, 60323 Frankfurt am Main, Germany;
- Mr Søren Vestergaard-Poulsen professionally residing in c/o CVC Capital Partners Limited, 111 Strand, London, WC2R 0AG, UK;
- Jean-Remy Roussel, professionally residing in c/o CVC Capital Partners (Benelux) NV/SA, Chaussée de la Hulpe 166, 1170 Brussels, Belgium.

The general meeting resolves to appoint the following persons as class B directors of the Company with effect as of 13 August 2015 until the annual general meeting resolving on the annual accounts of the Company ending on 30 September 2020:

- Dr Henning Kreke, professionally residing in c/o Lobelia Lux S.à r.l., 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Luxembourg;
- Dr Michael Hinderer, professionally residing in c/o Altium Capital Limited, Possartstrasse 13, 81679 Munich, Germany;

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand Euro (EUR 7,000).

There being no further business, the meeting is closed at 9.15 a.m..

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onze août,
par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,
a été tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Kirk Beauty Investments S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 197.535, constituée selon un acte reçu par Maître Marc Loesch en date du 29 mai 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés (la "Société").

L'assemblée est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Madame Caroline Ronfort, résidant professionnellement à Luxembourg, lequel désigne comme secrétaire Maître Charles Heisbourg, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Caroline Ronfort, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Création de deux (2) catégories d'actions: actions ordinaires et actions de préférences et conversion des trois millions cinq cent mille (3.500.000) actions existantes en trois millions cinq cent mille (3.500.000) actions ordinaires.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux millions huit cent vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-dix euros et quatre-vingt-un centimes (EUR 2.823.790,81), de son montant actuel de trente-cinq mille euro (EUR 35.000) jusqu'à deux millions huit cent cinquante-huit mille sept cent quatre-vingt-dix euros et quatre-vingt et un centimes (EUR 2.858.790,81), par l'émission de:

- deux cent quatre-vingt-deux millions cent quatorze mille cinq cents (282.114.500) nouvelles actions ordinaires; et
- deux cent soixante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-une (264.581) nouvelles actions de préférence;

d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, en échange d'un paiement en numéraire et numéraire.

3. Refonte subséquente des statuts de la Société (sans modification de l'objet social de la Société).

4. Nomination de nouveaux administrateurs de classe A et de classe B.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur", par les personnes comparantes resteront annexées à cet acte.

IV. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

V. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, demande au notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de créer deux (2) catégories d'actions:

- actions ordinaires;
- actions de préférence.

Les droits attachés aux actions seront définis dans les statuts refondus de la Société tel que présentés ci-après.

L'assemblée générale décide également de convertir les trois millions cinq cent mille (3.500.000) actions existantes en trois millions cinq cent mille (3.500.000) actions ordinaires, d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions huit cent vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-dix euros et quatre-vingt-un centimes (EUR 2.823.790,81), pour le porter de son montant actuel de trente-cinq mille euro (EUR 35.000) jusqu'à deux millions huit cent cinquante-huit mille sept cent quatre-vingt-dix euros et quatre-vingt et un centimes (EUR 2.858.790,81), par l'émission de:

- deux cent quatre-vingt-deux millions cent quatorze mille cinq cents (282.114.500) nouvelles actions ordinaires; et
- deux cent soixante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-une (264.581) nouvelles actions de préférence;

d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune.

Les deux cent quatre-vingt-deux millions cent quatorze mille cinq cents (282.114.500) nouvelles actions ordinaires et deux cent soixante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-une (264.581) nouvelles actions de préférence, d'une valeur nominale d'un centime chacune (EUR 0,01) chacune, ont été intégralement souscrites et payées comme suit:

1. Kirk Beauty S.à r.l, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 195.717,

ici représentée par Maître Charles Heisbourg, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 août 2015, qui restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps,

a souscrit à deux cent trente-sept millions deux cent cinq mille (237.205.000) nouvelles actions ordinaires, et les a payées par un apport en espèces d'un montant de deux cent quarante millions six cent soixante-dix mille euros (EUR 240.670.000), dont deux millions trois cent soixante-douze mille cinquante euros (EUR 2.372.050) seront alloués au capital social ordinaire de la Société et deux cent trente-huit millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent cinquante euros (EUR 238.297.950) seront alloués à la prime d'émission ordinaire, dont trois millions quatre cent soixante-cinq mille euros (EUR 3.465.000) seront payés en tant que prime sur les actions ordinaires existantes de la Société;

2. Lobelia Lux S.à r.l, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 198.835,

ici représentée par Maître Charles Heisbourg, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 août 2015, qui restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps,

a souscrit à quarante-quatre millions neuf cent neuf mille cinq cents (44.909.500) nouvelles actions ordinaires et deux cent soixante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-une (264.581) nouvelles actions de préférence, et les a payées comme suit:

(i) cinq cent cinquante-sept mille cinq cent (557.500) nouvelles actions ordinaires et trois mille deux cent quatre-vingt-cinq (EUR 3.285) nouvelles actions de préférence ont été payées par un apport en numéraire d'un montant de deux millions deux cent mille euros (EUR 2.200.000), dont:

- cinq mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 5.575) seront alloués au capital social ordinaire de la Société et trente-deux euros quatre-vingt-cinq centimes (EUR 32,85) seront alloués au capital social préférentiel de la Société; et

- cinq cent cinquante-et-un mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 551.925) seront alloués à la prime d'émission ordinaire de la Société et un million six cent quarante-deux mille quatre cent soixante-sept euros quinze centimes (EUR 1.642.467,15) seront alloués à la prime d'émission préférentielle de la Société.

Le montant total en numéraire de deux cent quarante-deux millions huit cent soixante-dix mille euros (EUR 242.870.000), y inclus la prime sur les actions ordinaires existantes de la Société d'un montant de trois millions quatre cent soixante-cinq mille euros (EUR 3.465.000), correspondant au montant agrégé en numéraire de Kirk Beauty S.à r.l. et Lobelia Lux S.à r.l. est à la disposition de la Société, tel qu'il a été démontré au notaire soussigné; et

(ii) quarante-quatre millions trois cent cinquante-deux mille (44.352.000) nouvelles actions ordinaires et deux cent quatre-vingt-onze mille deux cent quatre-vingt-seize (291.296) nouvelles actions de préférence ont été payées par un apport en nature consistant en une créance certaine détenue par Lobelia Lux S.à r.l. (la «Créance»). La preuve de l'existence et de la libre transmissibilité de cette Créance a été présentée au notaire soussigné.

La Créance est évaluée à cent-soixante-quinze millions d'euros (EUR 175.000.000). Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, un rapport sur la Créance susmentionnée a été établi le 11 août 2015 par Grant Thornton Lux Audit S.A., réviseur d'entreprises agréé, lequel rapport restera annexé à cet acte pour être soumis en même temps aux formalités de l'enregistrement.

La conclusion du rapport est la suivante:

«Based on our work, no facts or circumstances came to our attention, which would lead us to believe that the value of the contributed assets is not at least corresponding to the number and the par value of the Company's shares to be issued, increased by the allocation to share premium account.»

La valeur de la Créance de cent-soixante-quinze millions d'euros (EUR 175.000.000), correspondant au moins à la valeur nominale totale des quarante-quatre millions trois cent cinquante-deux mille (44.352.000) nouvelles actions ordinaires et deux cent quatre-vingt-onze mille deux cent quatre-vingt-seize (291.296) nouvelles actions de préférence nouvellement émises, a été allouée tel qu'il suit:

- au capital social ordinaire de la Société à hauteur de quatre cent quarante-trois mille cinq cent vingt euros (EUR 443.520) et au capital social préférentiel de la Société à hauteur de deux mille six cent douze euros quatre-vingt-seize centimes (EUR 2.612,96);

- à la prime d'émission ordinaire de la Société à hauteur de quarante-trois millions neuf cent huit mille quatre cent quatre-vingt euros (EUR 43.908.480) et à la prime d'émission préférentielle de la Société à hauteur de cent trente millions six cent quarante-cinq mille trois cent quatre-vingt-sept euros quatre centimes (EUR 130.645.387,04).

Troisième résolution

A la suite de la résolution précédente, l'assemblée générale décide d'effectuer une refonte des statuts de la Société (sans modification de l'objet social de la Société) qui ont désormais la teneur suivante:

«A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des Actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination «Kirk Beauty Investments S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts (les «Statuts»).

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par sou-

scription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portefeuille.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout administrateur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents Statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions - Registre des actions - Propriété et transfert des actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Capital social émis

5.1.1 La Société a un capital social émis deux millions huit cent cinquante-huit mille sept cent quatre-vingt-dix euros et quatre-vingt et un centimes (EUR 2.858.790,81), représenté par deux cent quatre-vingt-cinq millions six cent quatorze mille cinq cents (285.614.500) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») et deux cent soixante-quatre mille cinq cent quatre-vingt et un (264.581) actions de préférence (les «Actions de Préférence»), ayant une valeur nominale d'un centime d'Euros (EUR 0,01) chacune. Les Actions Ordinaires et les Actions de Préférence sont désignées comme les «Actions» et individuellement comme une «Action».

5.1.2 Aux conditions et termes prévus par la loi et en accord avec tout pacte d'actionnaires conclu le cas échéant entre les actionnaires, le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents Statuts.

5.1.3 Toutes nouvelles Actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant (s), en accord avec tout pacte d'actionnaires conclu le cas échéant entre les actionnaires.

5.1.4 Aux conditions et termes prévus par la loi et en accord avec tout pacte d'actionnaires conclu le cas échéant entre les actionnaires, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents Statuts.

5.1.5 Toute prime d'émission versée en relation avec les Actions Ordinaires doit être enregistrée dans un compte de primes d'émission réservé aux Actions Ordinaires et la Société doit enregistrer dans ce compte, dans la devise dans laquelle ils sont effectivement versés, le montant ou la valeur de tout excédent additionnel de capital provenant de contributions effectuées à destination de la Société par les actionnaires détenteurs d'Actions Ordinaires et de tout montant alloué au compte de primes d'émission réservé aux Actions Ordinaires conformément à ces Statuts (le «Compte de Primes d'Emission Réservé aux Actions Ordinaires»). Toute prime d'émission versée en relation avec les Actions de Préférence doit être enregistrée dans un compte de primes d'émission réservé aux Actions de Préférence et la Société doit enregistrer dans ce compte, dans la devise dans laquelle ils sont effectivement versés, le montant ou la valeur de tout excédent additionnel de capital provenant de contributions effectuées à destination de la Société par les actionnaires détenteurs d'Actions de Préférence et de tout montant alloué au compte de primes d'émission réservé aux Actions Ordinaires conformément à ces Statuts (le «Compte de Primes d'Emission Réservé aux Actions de Préférence» et avec le Compte de Primes d'Emission Réservé aux Actions Ordinaires, les «Comptes de Prime d'Emission»).

5.1.6 La Société peut, sans restriction, mais en accord avec tout pacte d'actionnaires conclu le cas échéant entre les actionnaires, accepter un apport au capital ou d'autres contributions sans émettre d'Actions ou d'autres titres en contrepartie de ces contributions et peut allouer les contributions à plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de ces comptes doivent être prises par le conseil d'administration conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Afin de dissiper tout doute, le conseil peut, mais ne doit pas nécessairement, décider d'allouer tout montant provenant d'une contribution effectuée à un apporteur.

5.1.7 La Société peut racheter ses Actions ou effectuer une réduction de son capital social souscrit sous réserve des restrictions posées par la Loi de 1915.

5.2 Droits à distribution

5.2.1 Chaque Action de Préférence comporte à tout moment un droit à dividende privilégié (le «Dividende Privilégié») calculé au 30 septembre de chaque année, correspondant à neuf point un trois sept huit pourcents (9,1378 %) par an (i) de son prix de souscription, ce dernier s'élevant à cinq cent euro (EUR 500) par Action de Préférence (ce prix de souscription correspondant à une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) à laquelle s'ajoute une prime d'émission de quatre-cent quatre-vingt-dix-neuf euro quatre-vingt-dix-neuf cents (EUR 499.99) par Action de Préférence) moins (ii) tout montant de prime d'émission qui a pu être distribué en relation avec une telle Action de Préférence, et cumulés quotidiennement à partir de la date du versement du prix de souscription à la Société, à condition qu'en ce qui concerne tout montant de prime d'émission qui a été distribué en relation avec une telle Action de Préférence, le Dividende Privilégié s'accumulera uniquement jusqu'à la date de paiement pertinente. Le Dividende Privilégié doit être calculé sur la base d'une année de 360 jours, comportant 12 mois de 30 jours chacun. Les Dividendes Privilégiés accumulés mais non versés (i) s'accumulent jusqu'à leur paiement final et total conformément aux présents Statuts et en accord avec tout pacte d'actionnaires conclu le cas échéant entre les actionnaires et (ii) ne doivent pas être capitalisés ou pris autrement en compte pour l'établissement des Dividendes Privilégiés. Les détenteurs d'Actions Privilégiées ne peuvent pas demander le paiement de tout Dividende Privilégié accumulé mais non versé, autrement que conformément aux présents Statuts.

5.2.2 Le Dividende Privilégié peut ne pas être déclaré et versé dans la mesure où cette distribution excède les sommes qui sont généralement disponibles pour distribution conformément à la loi.

5.2.3 Dans la mesure où, après allocation à la réserve légale, des fonds sont disponibles au niveau de la Société pour distribution aux actionnaires et dans la mesure où cela est autorisé par la loi et par les présents Statuts, l'assemblée générale des actionnaires peut:

- en premier lieu, allouer le Dividende Privilégié cumulé mais non versé au prorata de détention aux détenteurs d'Actions de Préférence;
- en second lieu, allouer la soulte (s'il y en a une) au prorata de détention aux détenteurs d'Actions Ordinaires.

Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en Actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

6.3 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.4 La Société pourra, aux conditions et termes prévus par la loi, racheter ou retirer ses propres Actions.

6.5 Les Actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en Actions au porteur.

6.6 Les fractions d'Actions auront les mêmes droits que les Actions entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs Actions ne pourront voter que si le nombre des fractions d'Actions peut être réuni en une ou plusieurs Actions. Dans le cas où des fractions d'Actions ne pourront pas être réunies en une action entière, de telles fractions d'Actions ne pourront pas voter.

Art. 7. Registre des Actions.

7.1 Un registre des Actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, sa résidence, son siège social ou principal, le nombre d'Actions qu'il détient, l'indication des sommes payées pour ces Actions, tout transfert les concernant, les dates de ceux-ci selon l'article 8.4 des présents Statuts, ainsi que toutes garanties accordées sur ces Actions.

7.2 Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et transfert d'Actions.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des Actions peut être apportée par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des Actions. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs incluant au moins un (1) Administrateur de Classe A ou par l'administrateur unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une Action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'Action à l'égard de la

Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle Action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les Actions sont librement cessibles, conformément à et sous réserve des conditions et termes prévus par la loi et de tout pacte d'actionnaires conclu le cas échéant entre les actionnaires. Le conseil d'administration statue sur le point de savoir si tel est le cas.

8.4 Toute cession d'Action sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des Actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société, conformément auxquelles tout administrateur peut enregistrer la cession dans le registre des Actions.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses administrateurs, peut aussi accepter et enregistrer dans le registre des Actions toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

La Société ne reconnaîtra et n'enregistrera une cession portant sur les Actions dans le registre d'Actions que dans la mesure où cette cession est effectuée conformément à la loi, aux présents Statuts et à tout pacte d'actionnaires conclu le cas échéant entre les actionnaires.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

9.1 Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas et lorsque le terme «actionnaire unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents Statuts, une référence à «l'assemblée générale des actionnaires» utilisée dans les présents Statuts doit être lue comme une référence à «l'actionnaire unique».

9.3 L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents Statuts.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration (nécessitant l'approbation de la convocation par au moins un Administrateur de Classe A) ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du conseil d'administration ou du/ des commissaire(s) aux comptes, en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes afin d'être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.3 Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le vingt-quatrième jour du mois de mars à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable suivant. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes, selon le cas, doit convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.4 L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.5 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peut requérir du conseil d'administration l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composée d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

11.3 Quorum

A moins que la loi ou les présents Statuts n'en disposent autrement, l'assemblée générale des actionnaires n'agit et délibère valablement que dans la mesure où Kirk Beauty S.à r.l. est présente ou dûment représentée lors de l'assemblée générale des actionnaires.

11.4 Vote

11.4.1 Chaque Action Ordinaire et chaque Action de Préférence donne droit à un (1) vote.

11.4.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents Statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

11.5 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

11.6 Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.7 Le président du conseil d'administration ou, en son absence, deux administrateurs comprenant au moins un (1) Administrateur de Classe A, peut/peuvent déterminer toutes les autres conditions procédurales qui doivent être remplies lors de toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Modification des Statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi et de tout pacte d'actionnaires conclu le cas échéant entre les actionnaires, les présents Statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social émis de la Société est présente ou représentée au premier vote. Au second vote, la décision sera adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors de l'assemblée, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

Art. 13. Report des assemblées générales des actionnaires. Sous réserve des termes et conditions de la loi, le conseil d'administration peut reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée jusqu'à quatre (4) semaines, y compris toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour décider d'une modification des Statuts. Le conseil d'administration doit reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée si cela est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

Art. 14. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.

14.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

14.2 De même, l'actionnaire unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

14.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs comprenant au moins un Administrateur de Classe A ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

D. Le conseil d'administration

Art. 15. Pouvoirs du conseil d'administration.

15.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration dont les membres ne doivent pas nécessairement être des actionnaires.

15.2 S'il est constaté lors d'une assemblée générale des actionnaires que toutes les Actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée générale des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses Actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. Dans ce cas et lorsque le terme «administrateur unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents Statuts, une référence au «conseil d'administration» utilisée dans les présents Statuts doit être lue comme une référence à «l'administrateur unique».

15.3 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes Actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents Statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires. Le conseil d'administration doit diriger les activités de la Société conformément à la loi applicable, aux présents Statuts et à tout pacte d'actionnaires conclu le cas échéant entre les actionnaires.

15.4 Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs ou à toute autre personne, actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou

conjointement. Le conseil d'administration détermine la désignation, les conditions de retrait et l'étendue des pouvoirs attachées à ces délégations de pouvoir.

15.5 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 16. Composition du conseil d'administration.

16.1 Le conseil d'administration est composé d'au moins trois (3) membres, sans préjudice à l'article 15.2 des présents Statuts.

16.2 A moins qu'il n'existe qu'un seul actionnaire, l'assemblée générale des actionnaires peut nommer jusqu'à quatre (4) administrateurs de classe A (les «Administrateurs de Classe A») sur la base d'une liste de candidats proposée par Kirk Beauty S.à r.l. et jusqu'à deux (2) administrateurs de classe B (les «Administrateurs de Classe B»), sur la base d'une liste de candidats proposée par Lobelia Lux S.à r.l.

16.3 L'assemblée générale des actionnaires doit, le cas échéant et conformément avec tout pacte d'actionnaires auquel la Société est le cas échéant partie, nommer des administrateurs supplémentaires correspondant à des classes additionnelles.

16.4 Les administrateurs doivent être des personnes physiques et sont élus pas les actionnaires qui déterminent la durée de leur mandat (dans la limite de six (6) ans), leur nombre et leur classe. Les administrateurs sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans cause, par le moyen d'une résolution prise par les actionnaires. Les actionnaires sont en droit de proposer la révocation ou la suspension de tout administrateur nommé sur leur proposition.

16.5 Le conseil d'administration doit choisir un président du conseil d'administration parmi les administrateurs. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui ne saurait être actionnaire ou membre du conseil d'administration.

Art. 17. Vacance dans le mandat d'un administrateur.

17.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur une nomination permanente, si cela apparaît approprié.

17.2 Si, dans le cas où il existe plusieurs actionnaires, le nombre total des membres du conseil d'administration devient inférieur à trois (3) ou à un minimum supérieur fixé par les présents Statuts, le cas échéant, cette vacance doit être comblée sans délai soit par l'assemblée générale des actionnaires soit, provisoirement, par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur la nomination permanente.

17.3 Dans l'hypothèse où la vacance intervient dans le mandat de l'administrateur unique de la Société, cette vacance doit être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 18. Convocation des réunions du conseil d'administration.

18.1 Le conseil d'administration se réunit au moins quatre (4) fois par an, sur convocation du président, à sa seule discrétion, ou d'un (1) administrateur (uniquement de bonne foi et pour des raisons légitimes et sous réserve que les Administrateurs de Classe B ne convoquent pas un conseil d'administration plus de quatre (4) fois par an) au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

18.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil d'administration doit être donné à tous les administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins dix (10) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents Statuts.

Art. 19. Conduite des réunions du conseil d'administration.

19.1 Le président du conseil d'administration préside à toute réunion du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut provisoirement élire un autre administrateur comme président temporaire.

19.2 Quorum

Le quorum du conseil d'administration doit inclure la moitié des administrateurs, comprenant au moins deux (2) Administrateurs de Classe A présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la réunion du conseil, celle-ci est ajournée, par notification écrite délivrée en main propre, par courrier ou télécopie, à la même heure et au même endroit le septième (7^e) jour suivant le jour de tenue de la réunion du conseil initialement prévue et la notification de cet ajournement doit être délivrée à tous les administrateurs et observateurs dans les vingt-quatre (24) heures suivant la réunion au cours de laquelle le quorum n'a pas été atteint (par exception, dans l'hypothèse d'une affaire urgente, le délai de convocation peut être raccourci ou la notification peut être effectuée par un autre moyen, dans la mesure où cela est raisonnablement possible au regard des circonstances). Aucun point ne pourra être traité lors d'une réunion du conseil ajournée, à l'exception des points énumérés par l'ordre du jour de la réunion qui a fait l'objet de l'ajournement.

19.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du conseil d'administration. Chaque administrateur dispose d'une voix. En cas de partage des voix, le président de la réunion dispose d'une voix prépondérante.

19.4 Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

19.5 Tout administrateur qui prend part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

19.6 Le conseil d'administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

19.7 Sauf si la loi en dispose autrement, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Tout conflit d'intérêts de ce type doit être rapporté à l'assemblée générale des actionnaires suivante, avant que toute décision concernant tout autre point ne soit prise. Lorsque la Société a un administrateur unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et l'administrateur unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Afin de dissiper tout doute, le fait qu'un administrateur détienne des actions dans la Société et/ou cumule plusieurs mandats d'administrateur ou toute autre fonction au sein de toute filiale de la Société ou de tout actionnaire, ne constitue pas un conflit d'intérêts.

Art. 20. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

20.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

20.2 L'administrateur unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

20.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

Art. 21. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux administrateurs, comprenant la signature d'au moins un (1) Administrateur de Classe A, ou par la signature de l'administrateur unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué agissant seule ou conjointement conformément aux règles d'une telle délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 22. Commissaire(s) aux comptes statutaires - réviseur(s) d'entreprises.

22.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des actionnaires ou non.

22.2 L'assemblée générale des actionnaires détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des actionnaires.

22.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

22.4 Dans l'hypothèse où le nombre de commissaires aux comptes statutaires serait réduit de plus de la moitié pour cause de décès ou autre, le conseil d'administration doit convoquer l'assemblée générale des actionnaires sans délai afin de combler cette/ces vacance(s).

22.5 Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des actionnaires un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la

comptabilité et les comptes annuels des entreprises, l'institution d'un ou plusieurs commissaires aux comptes sera supprimée.

22.6 Un réviseur d'entreprises agréé peut seulement être révoqué pour juste motifs ou avec son approbation par l'assemblée générale des actionnaires.

22.7 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

22.8 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni actionnaire, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents Statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil d'administration s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

22.9 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 23. Exercice. L'exercice de la Société commence le premier octobre de chaque année et se termine le trente septembre de l'année suivante.

Art. 24. Bénéfices.

24.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

24.2 Les sommes allouées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire accepte cette affectation.

24.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social émis.

24.4 Après allocation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires doit décider de la manière dont la soulte des bénéfices annuels nets sera employée, par allocation de la totalité ou d'une partie de cette soulte en réserve ou en provision, en effectuant son report à nouveau à l'exercice suivant ou en la distribuant aux actionnaires, à l'instar des bénéfices reportés à nouveau, des réserves distribuables ou de la prime d'émission.

Art. 25. Dividendes provisoires - Prime d'émission.

25.1 Aux conditions et termes prévus par la loi, le conseil d'administration pourra procéder à la distribution de bénéfices provisoires, sous réserve des conditions posées par la loi.

25.2 La prime d'émission disponible, le cas échéant, dans les Comptes de Prime d'Emission est librement distribuable aux actionnaires par une résolution des actionnaires/de l'actionnaire ou du conseil d'administration, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 26. Liquidation.

26.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

26.2 A la suite du paiement de toutes les dettes et charges pesant sur la Société, y compris les dépenses relatives à la liquidation, le produit net de liquidation est distribué aux actionnaires comme suit, sous réserve des conditions posées par la loi:

(i) en premier lieu, à chaque détenteur d'Actions de Préférence jusqu'à complet paiement du montant du nominal et de la prime d'émission;

(ii) en second lieu et dans la mesure où le produit de liquidation est supérieur aux montants devant être versés en vertu de l'article 27.2 (i), à chaque détenteur d'Action de Préférence, à concurrence du montant du Dividende Privilégié; et

(iii) enfin et dans la mesure où le produit de liquidation est supérieur aux montants devant être versés en vertu de l'article 27.2 (i) et de l'article 27.2 (ii) inclus, à chaque détenteur d'Actions Ordinaires, au prorata de leur détention.

H. Loi applicable

Art. 27. Loi applicable. Les présents Statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de confirmer la nomination des personnes suivantes, actuellement administrateurs, en tant qu'administrateurs de classe A de la Société avec effet immédiat et jusqu'au 13 août 2015:

- Mme Emmanuela Brero;
- Mme Stella Le Cras;
- M. Stefan Moosmann; et
- M. Thomas Morana.

L'assemblée générale décide de prendre acte de la démission des personnes suivantes en tant qu'administrateurs de classe A de la Société, lesquelles démissions sont effectives au 13 août 2015:

- Mme Emmanuela Brero;
- Mme Stella Le Cras;
- M. Stefan Moosmann; et
- M. Thomas Morana.

L'assemblée générale décide de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateur de classe A de la Société avec effet au 13 août 2015 et pour une durée jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se prononcera sur les comptes annuels de la Société au 30 septembre 2020:

- Dr. Christian Daniel Pindur, résidant professionnellement à c/o CVC Capital Partners (Deutschland) GmbH, WestendDuo, Bockenheimer Landstrasse 24, 60323 Frankfurt am Main, Germany;
- Mr Søren Vestergaard-Poulsen résidant professionnellement à c/o CVC Capital Partners Limited, 111 Strand, London, WC2R 0AG, UK;
- Jean-Remy Roussel, résidant professionnellement à c/o CVC Capital Partners (Benelux) NV/SA, Chaussée de la Hulpe 166, 1170 Brussels, Belgium.

L'assemblée générale décide de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateur de classe B de la Société avec effet au 13 août 2015 et pour une durée jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se prononcera sur les comptes annuels de la Société au 30 septembre 2020:

- Dr Henning Kreke, résidant professionnellement à c/o Lobelia Lux S.à r.l., 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Luxembourg;
- Dr Michael Hinderer, résidant professionnellement à c/o Altium Capital Limited, Possartstrasse 13, 81679 Munich, Allemagne;

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison des présentes est évalué à environ sept mille euros (EUR 7.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.15 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Ronfort, C. Heisbourg, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 12 août 2015. GAC/2015/7017. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 21 septembre 2015.

Référence de publication: 2015157464/1104.

(150173274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2015.

Zillertal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.781.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2015.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2015157142/12.

(150172944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

1 Day International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 189.104.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Référence de publication: 2015157143/10.

(150172244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

360 Capital 2011 Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 174.808.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 10 septembre 2015 que:

Le siège social de la société a été transféré au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Référence de publication: 2015157147/11.

(150172883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Agence de transfert de technologie financière (ATTF) Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 12, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 72.054.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2015

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue en date du 13 mai 2015 que:

- Le mandat de Monsieur Jean-Michel Pacaud d'Ernst & Young, demeurant professionnellement au 7, rue Gabriel Lippmann à L-5365 Munsbach, a été reconduit jusqu'à l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Référence de publication: 2015157168/13.

(150173624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2015.

Bridelius SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8070 Bertrange, 37, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg E 3.734.

L'an deux mille quinze, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des associés de la société civile "BRIDELIUS SCI", ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro E3.734, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2213, le 5 octobre 2007. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1546, le 28 juin 2013.

L'Assemblée est présidée par Madame Alexandra AUGÉ, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Bertrange (le «Président»).

Le Président nomme Madame Manon SCHELLEN, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Bertrange, comme secrétaire de l'Assemblée (le «Secrétaire»).

L'Assemblée élit Madame Danielle UMSTADT, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Bertrange, comme scrutateur de l'Assemblée (le «Scrutateur»).

(Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant collectivement appelé le «Bureau»).

Le Bureau ayant été constitué, le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, une fois signées par le Bureau, les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et que l'assemblée peut dès lors décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour,

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert de siège;
2. Modification subséquente de l'article correspondant des statuts;
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'Assemblée décide, avec effet au 1^{er} avril 2015, de transférer le siège de la société à L-8070 Bertrange, 37, rue du Puits Romain.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts comme suit:

Art. 4. (premier alinéa). «Le siège social est établi dans la commune de Bertrange.»

Pouvoirs

Les comparants donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder suivant besoin à l'enregistrement, l'immatriculation, la modification, la radiation auprès du Registre des Sociétés ou la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus aucun associé ne désirant prendre la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Bertrange, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. AUGÉ, M. SCHELLEN, D. UMSTADT, J-P. MEYERS

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 septembre 2015. Relation: EAC/2015/21592. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 septembre 2015.

Référence de publication: 2015157260/62.

(150173512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2015.

Accel London Investments IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.108,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 200.075.

—
In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of September.

Before us Maître Anja HOLTZ, notary residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, who will keep the original of this deed.

There appeared:

Accel London Pan-European IV S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies’ Register (“Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg”) and with a share capital at that time of USD 26,108 (twenty-six thousand one hundred eight United States Dollars) (the “Sole Shareholder”),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed “ne varietur” by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Accel London Investments IX S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies’ Register (“Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg”) and with a share capital at that time of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars), incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary on 4 September 2015, not published yet in the Luxembourg Official Gazette (“Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations”) (the “Company”).

The articles of association of the Company have not been amended since its incorporation.

II.- That the 20,000 (twenty thousand) shares, with a nominal value of of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1,108 (one thousand one hundred eight United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 21,108 (twenty-one thousand one hundred eight United States Dollars) by the issuance of 1,108 (one thousand one hundred eight) new shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 109,683.95 (one hundred nine thousand six hundred eighty-three United States Dollars and ninety-five cents) payable on the share premium account of the Company, out of which an amount of USD 2,111 (two thousand one hundred eleven United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve of the Company, the whole to be fully paid-up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by the sole shareholder of the Company of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.”

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1,108 (one thousand one hundred eight United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 21,108 (twenty-one thousand one hundred eight United States Dollars) by the issuance of 1,108 (one thousand one hundred eight) new shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the “New Shares”), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 109,683.95 (one hundred nine thousand six hundred eighty-three United States Dollars and ninety-five cents) payable on the share premium account of the Company (the “Share Premium”), out of which an amount of USD 2,111 (two thousand one hundred eleven United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve of the Company, the whole to be fully paid for by way of a contribution in kind as described hereinafter (the “Contribution”).

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the Contribution.

Description of the Contribution

The Contribution to be made by the Sole Shareholder in exchange for the issuance of the New Shares and the Share Premium consists in the transfer of a certain receivable held by the Sole Shareholder against the Company.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares and the Share Premium. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares and the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution.

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 110,791.95 (one hundred ten thousand seven hundred ninety-one United States Dollars and ninety-five cents).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 11 September 2015, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it as a formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Mr. Jonathan Biggs, residing professionally at 16 St. James's Street, London SW1A 1ER, United Kingdom, category A manager;
- b) Mr. David Catala, residing professionally at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, category B manager; and
- c) Mr. Ludovic Trogliero, residing professionally at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, category B manager;

all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

- the Sole Shareholder: 21,108 (twenty-one thousand one hundred eight) shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

The notary acts that the 21,108 (twenty-one thousand one hundred eight) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 21,108 (twenty-one thousand one hundred eight United States Dollars), represented by 21,108 (twenty-one thousand one hundred eight) shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.”

No other amendments to be made to this article.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onzième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire de la minute.

A comparu:

Accel London Pan-European IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en voie d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant un capital social de 26.108 USD (vingt-six mille cent huit Dollars américains) (l'«Associé Unique»),

ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de Accel London Investments IX S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en voie d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant un capital social de 20.000 USD (vingt mille Dollars américains), constituée par acte notarié reçu par le notaire instrumentaire en date du 4 septembre 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

II.- Que les 20.000 (vingt mille) parts sociales, ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1.108 USD (mille cent huit Dollars américains) de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars américains) à 21.108 USD (vingt-et-un mille cent huit Dollars américains) par l'émission de 1.108 (mille cent huit) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime globale d'émission d'un montant de 109.683,95 USD (cent neuf mille six cent quatre-vingt-trois Dollars américains et quatre-vingt-quinze cents) payable sur le compte prime d'émission de la Société, dont un montant de 2.111 USD (deux mille cent onze Dollars américains) sera alloué à la réserve légale de la Société, le tout devant être entièrement libéré par le biais d'un apport en nature;

3. Souscription et paiement par l'associé unique de la Société des nouvelles parts sociales par le biais d'un apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir convocation préalable afférente à cette assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et, en conséquence, accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il est décidé que toute la documentation utile a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.108 USD (mille cent huit Dollars américains) de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars américains) à 21.108 USD (vingt-et-un mille cent huit Dollars américains) par l'émission de 1.108 (mille cent huit) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime globale d'émission d'un montant de 109.683,95 USD (cent neuf mille six cent quatre-vingt-trois Dollars américains et quatre-vingt-quinze cents) payable sur le compte prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), dont un montant de 2.111 USD (deux mille cent onze Dollars américains) sera alloué à la réserve légale de la Société, le tout devant être entièrement libéré par le biais d'un apport en nature tel que décrit ci-après (l'«Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport.

Description de l'Apport

L'Apport fait par l'Associé Unique, en contrepartie de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission, est composé d'une créance détenu par l'Associé Unique sur la Société.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et à la Prime d'Emission. L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également soumise au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par le biais de l'Apport.

Évaluation

La valeur nette de l'Apport est évaluée à 110.791,95 USD (cent dix mille sept cent quatre-vingt-onze Dollars américains et quatre-vingt-quinze cents).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur de l'apport datée du 11 septembre 2015, laquelle restera annexée à cet acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Interviennent alors:

- a) M. Jonathan Biggs, demeurant professionnellement à 16 St. James's Street, Londres SW1A 1ER, Royaume-Uni, gérant de catégorie A;
- b) M. David Catala, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B; et
- c) M. Ludovic Trogliero, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B;

tous représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement responsables en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, s'accordent expressément avec la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionariat de la Société est désormais composé comme suit:

- L'Associé Unique: 21.108 (vingt-et-un mille cent huit) parts sociales d'une valeur nominale d'1 USD (un Dollar américain) chacune.

Le notaire acte que les 21.108 (vingt-et-un mille cent huit) parts sociales, représentant la totalité du capital social de la Société sont présentes de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur la résolution devant être prise ci-après.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport ayant été entièrement libéré, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société de manière à le lire comme suit:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à 21.108 USD (vingt-et-un mille cent huit Dollars américains), divisé en 21.108 (vingt-et-un mille cent huit) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.»

Aucune autre modification n'est à apporter à cet article.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la personne comparante, elle a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante susmentionnée, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Conde, Anja Holtz.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 septembre 2015. Relation: EAC/2015/21179. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015157161/236.

(150173215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2015.

Agil-IT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 83, Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 167.480.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015157169/9.

(150173383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2015.

Aktis Partners, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 182.392.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015157170/10.

(150173418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2015.

Delta Luxembourg International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 40.005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015157323/9.

(150173280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2015.
